

PROJET PEDAGOGIQUE



OBJECTIFS GÉNÉRAUX et MOYENS MIS EN PLACE

1) Créer un espace encadré de détente et de repos pour l'enfant

L'enfant ne doit pas être «animé» en permanence, au contraire, il est nécessaire qu'il puisse se détendre et vaquer à ses occupations, en particulier le mercredi, après sa demi-journée d'école et son repas à la cantine

- **Délimitation de l'espace à l'intérieur duquel l'enfant peut se déplacer** et matérialisation des frontières qu'il n'a pas le droit de franchir, ce qui revient à lui donner la possibilité d'évoluer et d'interagir librement, avec ses pairs et les adultes, dans l'accueil de loisirs
- **Aménagement de temps libres (après le repas et après le goûter)**
- **Aménagement de temps de repos (sieste ou relaxation dans la salle de sieste)**

2) Stimuler sa créativité, son imagination et sa curiosité

- **Mise à disposition de supports pédagogiques variés que l'enfant peut utiliser seul**
 - Différents types de jeux qui mobilisent l'agilité, la motricité, l'imaginaire et l'intellect : jeux de société, jeux de logique, jeux de coopération et de gestion, jeux d'imitation, etc...
 - Un grand nombre de matériaux nécessaires à la création manuelle : différents types de papier, carton, crayons de couleurs, feutres, peinture, paillettes, perles, matériaux de «récup» en tout genre etc...
 - Des fiches de création manuelle qui décrivent les différentes étapes d'élaboration et que l'enfant peut utiliser seul
- Dans les espaces dédiés, **l'enfant peut accéder seul au matériel pédagogique** mis à sa disposition (sauf certains instruments susceptibles d'être dangereux pour lui) : un adulte veille à ce que l'enfant n'abîme pas ce matériel et le range correctement après utilisation
- **Proposition d'activités et de pratiques nouvelles** pour les enfants
 - Jouer à un nouveau jeu
 - Visionner un film dont ils n'ont jamais entendu parler
 - Visiter un endroit qu'ils ne connaissent pas : espace culturel, naturel ou autre
 - Proposer des thèmes de jeux renouvelés
 - Intervention de prestataires extérieurs avec des compétences spécifiques (théâtre, cirque, environnement etc)

3) L'accompagner dans la construction et l'organisation de ses savoirs

Lui donner la possibilité d'expérimenter par lui-même

- **Rapport à l'écrit et pratiques scripturales privilégiées**
 - Temps de lecture avec les les enfants et/ou lecture aux enfants dans la bibliothèque, dans la salle de sieste, et/ou à la médiathèque.
 - Programme des mercredis et des vacances affiché en format A3 sur la porte d'entrée et distribution des flyers aux parents et aux enfants
 - Signalétique dans l'accueil de loisirs : le coin sieste, jeux, bibliothèque, cuisine
 - Pratiques scripturales et de lecture régulières des animatrices devant les enfants : utilisation d'un cahier de liaison, lecture des règles des jeux, des recettes de cuisine, écriture de la liste des courses, jeux avec de l'écrit (quizz etc...)
 - Dessins des enfants mis en valeur dans l'accueil de loisirs (le dessin est une pratique d'objectivation privilégié par l'enfant : feuilles, feutres et crayons sont en permanence à sa disposition)

4) Le responsabiliser et consolider sa confiance en lui

Lui donner la possibilité de faire des propositions et prendre des initiatives / L'inciter à faire par lui-même / L'inciter à persévérer dans ce qu'il entreprend de faire

- **Aménagement de temps de concertation et d'élaboration avec les enfants** pour construire ensemble (adultes et enfants) les activités des jours qui suivent (pendants les vacances scolaires) ou du/des mercredi(s) suivant(s) (période scolaire)
- **L'adoption d'une posture éducative** : une très grande partie de nos objectifs passent par cette posture : l'aider à verbaliser calmement et clairement ce qu'il ressent et ce qu'il pense, l'inciter à poser des questions, lui donner des problèmes à résoudre (lors des jeux de société par exemple), apporter des réponses à ses questionnements, l'inciter à persévérer dans ce qu'il entreprend de faire, lui opposer des points de vue différents des siens et mettre en évidence, dans telle ou telle situation, la nécessité d'établir et de respecter des règles de vie en groupe

5) Construire des relations basées sur le respect (des personnes et des lieux) et le partage

- Aménagement de **temps de rangement collectif** : les enfants doivent maintenir **leur** accueil de loisirs dans un état acceptable
- **Organisation d'activités de groupe qui favorisent la coopération entre les enfants**, leur donnent un objectif commun, ce qui constitue un support idéal pour les aider à se décentrer d'eux-mêmes, et en outre, les obligent à respecter des règles :
 - les grands jeux, qui mettent en scène des lieux, des décors, des personnages imaginaires et donnent des énigmes et des mystères à résoudre (chasse au trésor, cluedo géant...)
 - les grands jeux d'équipe tels que « poules-renards-vipères », « chat glacé », gamelle etc
 - les constructions communes : fresque ou maquette géante en grands groupes, ou réalisations en groupes plus restreints
 - petits jeux basés sur la connaissance de ses coéquipiers

6) Apprendre à l'enfant à différer son désir et à gérer ses frustrations

- **Objectivation du temps**
 - Le temps libre après le repas
 - Le temps de l'animation en groupe (non obligatoire)
 - Le goûter
 - Le temps libre après le goûter
- **Le début et/ou la fin de chaque temps sont ritualisés** :
 - Rassemblement au son d'un tambourin ou autre instrument
 - Moment de silence et de retour au calme
 - Un rappel des règles de fonctionnement
 - Une chanson ou une petite animation

Outre ces aspects, l'équipe éducative doit :

Accompagner l'enfant : laisser l'enfant évoluer librement ne signifie pas le laisser sans la présence à la fois régulatrice et stimulante d'un adulte. L'enfant choisit ce qu'il fait pendant le temps libre, il expérimente par lui-même, mais les membres de l'équipe peuvent l'accompagner dans ses activités, jouer avec lui, l'aider s'il en formule le besoin

Ne pas faire à la place de l'enfant, en tout cas le moins possible

L'amener à découvrir et expérimenter des choses nouvelles, qu'il pourra faire seul par la suite : découverte d'un jeu de société, technique de fabrication d'un objet, etc...

Savoir lui interdire : comme nous l'avons évoqué dans notre préambule, l'enfant est à cet égard d'emblée complice de son éducateur et c'est la raison pour laquelle son éducation ne se réduit pas à un dressage. Elle se fonde sur la contrainte qu'il est capable de s'appliquer à lui-même. En d'autres termes, l'enfant est réceptif à la dimension morale des interventions de l'adulte. Le travail éducatif consiste à lui faire exercer cette capacité dont il dispose, sinon elle resterait à l'état de virtualité. Il s'agit donc éducativement de lui opposer du "non". Ce "non" n'a pas à être justifié, puisqu'il renvoie à la capacité de se priver, et l'adulte n'a surtout pas à se culpabiliser de le faire valoir.

L'amener à réfléchir à son comportement : une transgression des règles de vie par l'enfant doit être suivie d'une sanction qui amène ce dernier à réfléchir aux conséquences de ses actes

Lui apporter une sécurité affective : veiller à ce qu'il mange bien, boive suffisamment, soit bien couvert quand il fait froid, ait son doudou quand il le réclame, soit consolé et ait une oreille attentive quand il en a besoin, et enrayer immédiatement les interactions violentes entre les enfants quand elles se produisent (ce qui est rare).

